

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01
Remplace la version 4.00***

Date de révision 03-sept.-2019
Date d'émission 03-sept.-2019

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance
ou de la préparation

Acétate de n-butyle

No.-CAS 123-86-4
N°CE 204-658-1
Numéro d'enregistrement
(REACH) 01-2119485493-29

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Préparation
Distribution de substance
Revêtements
produit de nettoyage
substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la
société/entreprise **OXEA GmbH**
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: psq@oxea-chemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7

Nationale téléphone en cas
d'urgence Tox Info Suisse
145
accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 3, H226
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H336

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement

Attention

Déclarations de risque

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261: Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

CE Dangers

EUH 066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
--------------	---------	----------	--------------	-------------------

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Acétate de n-butyle	123-86-4	01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EU H066	> 99,0
---------------------	----------	------------------	--	--------

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Toux, nausée, vomissements, mal de tête, Évanouissement, Respiration coupée, Vertiges, narcose.

Risque particulier

Oedème pulmonaire, effets sur le système nerveux central, Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:
monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO₂)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires.
Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

acides forts et bases fortes
oxydants forts

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Matière appropriée

acier inoxydable, acier doux, aluminium

Matière non-appropriée

civre, Attaque certaines formes de plastique et de caoutchouc

Classe de température

T2

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation
Distribution de substance
Revêtements
produit de nettoyage
substances chimiques de laboratoire

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Suisse limites d'exposition

Suisse SUVA liste

Nom Chimique	TWA (mg/m ³)	TWA (ppm)	STEL (mg/m ³)	STEL (ppm)	STEL facteur / limite de temps
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	480	100	960	200	***
Nom Chimique	Néfaste pour l'embryon	Toxique pour le développement	Cancérogène	Mutagène	SUVA Code
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4					Group C

Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

DNEL & PNEC

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	300 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	600 mg/m ³
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	300 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	600 mg/m ³
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	11 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	11 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	35,7 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	300 mg/m ³
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	35,7 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	300 mg/m ³
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	6 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	6 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	2 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	2 mg/kg bw/day
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

Environnement

PNEC eau - eau douce	0,18 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,018 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,36 mg/l
PNEC STP	35,6 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	0,981 mg/kg
PNEC sédiments - eau salée	0,0981 mg/l
PNEC sols	0,0903 mg/kg
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	caoutchouc butyle
Évaluation	selon EN 374: niveau 3
Épaisseur du gant	env 0,3 mm
Temps de pénétration	env 60 min

Matière appropriée	chlorure de polyvinyle / caoutchouc nitrile
Évaluation	selon EN 374: niveau 2
Épaisseur du gant	env 0,9 mm
Temps de pénétration	env 30 min

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	fruité
Seuil olfactif	7 - 20 ppm
pH	6,2 (5,3 g/l dans l'eau @ 20 °C (68 °F))
Point/intervalle de fusion	< -90 °C (Point d'écoulement)
Méthode	DIN ISO 3016
Point/intervalle d'ébullition	126 °C @ 1013 hPa
Méthode	OECD 103
Point d'éclair	27 °C @ 1013 hPa
Méthode	EU A.9
Vitesse d'évaporation	1,0 (Acétate de n-butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas un liquide
Limite inférieure d'explosivité	1,2 Vol %
Limite supérieure d'explosivité	7,5 Vol %

Pression de vapeur

Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
11,2	1,12	0,0112	20	68	OECD 104
57,9	5,79	0,0579	50	122	OECD 104

Densité de vapeur 4,0 (Air=1) @20 °C (68 °F)

Densité relative

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
0,881	20	68	DIN 51757

Solubilité 5,3 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105

log Pow 2,3 (mesuré), OECD 117

Température d'auto-inflammabilité 415 °C @ 1013 hPa

 Méthode DIN 51794

Température de décomposition donnée non disponible

Viscosité 0,83 mPa*s @ 20 °C

 Méthode OECD 114

Dangers d'explosion Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Propriétés comburantes Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	116,16
Formule moléculaire	C6 H12 O2
Indice de réfraction	1,393 @ 20 °C
Tension de surface	61,3 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

acides forts et bases fortes, oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Acétate de n-butyle (123-86-4)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	10760 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 423
Dermique	LD50	> 14112 mg/kg	lapin	OECD 402
Inhalation	CL50	> 20 mg/l (4h)		

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

Irritation et corrosion				
Acétate de n-butyle (123-86-4)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau	OECD 404	
Yeux	lapin	Pas d'irritation des yeux	OECD 405	
l'appareil respiratoire	Homme	Potentiel d'irritation faible		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Irritation des yeux / Corrosion

Irritation des voies respiratoires

Sensibilisation

Acétate de n-butyle (123-86-4)

Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	souris	non sensibilisé		

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Acétate de n-butyle (123-86-4)

Type	Dose	Espèce	Méthode	
90 jours	NOAEC: 500 ppm	rat, mâle/femelle	EPA OTS 798.2450	Inhalation
90 jours	NOAEL: 125 mg/kg/d	rat, mâle/femelle		Oral(e) Références croisées
90 jours	LOAEL: 500 mg/kg/d	rat, mâle/femelle		Oral(e) Références croisées

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice

Acétate de n-butyle (123-86-4)

Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	
Mutagénicité		CHL (Chinese hamster lung cells)	négatif (sans activation métabolique)	aberration chromosomique	Étude in vitro
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation) HPRT	Étude in vitro Références croisées
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	in vivo Références croisées
Toxicité reproductrice	NOEC 9640 mg/m ³	rat lapin rat, mâle/femelle		OECD 416	
Toxicité pour le développement	LOAEC: 7230 mg/m ³	rat lapin		OECD 414, inhalation	Toxicité maternelle Toxicité pour le développement

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales

Pas de toxicité pour le développement s'il y a absence de toxicité maternelle

Aucune étude oncologique n'a été effectuée

Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Symptômes principaux

Vertiges, narcose, Toux, nausée, vomissements, mal de tête, Évanouissement, Respiration coupée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Acétate de n-butyle (123-86-4)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 18 mg/l	OECD 203
Selenastrum capricornutum (algues vertes)	72h	EC50: 397 mg/l	OECD 201 Taux de croissance
Tetrahymena pyriformis	40 h	IC50: 356 mg/l	
Daphnia magna	48h	EC50: 44 mg/l	OECD 202

Toxicité à long terme				
Acétate de n-butyle (123-86-4)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité aquatique	Selenastrum capricornutum (algues vertes)	NOEC: 196 mg/l	OECD 201 Taux de croissance	
Toxicité aquatique Toxicité reproductrice	Daphnia magna	EC50: 34,2 mg/l/21d	OECD 211	Références croisées
Toxicité aquatique Toxicité reproductrice	Daphnia magna	NOAEC: 23,2 mg/l (21d)	OECD 211	Références croisées

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Biodégradation

83 % (28 d), aérobique, Facilement biodégradable, OECD 301 D.

Dégradation abiotique		
Acétate de n-butyle (123-86-4)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	t _{1/2} (pH 7) : 2,14 yr @ 25°C	
Photolyse	donnée non disponible	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétate de n-butyle (123-86-4)		
Type	Résultat	Méthode
BCF	15	calculé
log Pow	2,3	mesuré(e), OECD 117

12.4 Mobilité dans le sol

Acétate de n-butyle (123-86-4)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	61,3 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	log K _{oc} : 1,27 @ 25 °C	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Autres effets néfastes

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchets dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	UN 1123
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Acétates de butyle
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Code de restriction en tunnel ADR	(D/E)
Code de classement	F1
Numéro de risque	30

ADN

Navire à conteneurs ADN

14.1. Numéro ONU	UN 1123
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Acétates de butyle
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Code de classement	F1
Numéro de risque	30

ADN

Bateau-citerne ADN

14.1. Numéro ONU	UN 1123
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Acétates de butyle
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
Risques secondaires	N3
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Code de classement	F1

ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU	UN 1123
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Butyl acetates

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	donnée non disponible

IMDG

14.1. Numéro ONU	UN 1123
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Butyl acetates
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
No EMS	F-E, S-D
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
Nom du produit	Butyl acetate
Type de bateau	3
Catégorie de polluant	Y

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

Classification	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336
Symboles de danger	GHS02 Flamme GHS07 Point d'exclamation
Texte d'avertissement	Attention
Déclarations de risque	H226, H336 EUH066

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie	Annexe I, partie 1: P5a - c ; en fonction des conditions
------------------	---

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	régulé

Inventaires internationales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Acétate de n-butyle, CAS: 123-86-4

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2046581 (EU)
ENCS (2)-731 (JP)
ISHL (2)-731 (JP)
ISHL 2-(6)-226 (JP)
KECI KE-04179 (KR)
INSQ (MX)
PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC (NZ)
TCSI (TW)

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	G-1320	cat. 5			

Suisse composés organiques volatils (COV)

Nom Chimique	Numéro tarifaire
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	2915.3300

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH 066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acétate de n-butyle
10430

Version / révision 4.01

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose Oxea et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de Oxea (www.oxea-chemicals.com).

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations contenues sont conformes à nos meilleures connaissances. Nous ne suggérons ou ne garantissons pas que les risques énumérés soient les seuls risques qui existent. Oxea ne donne aucun type de garantie, expresse ou implicite, au sujet de l'utilisation de ce matériel dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances d'une manière sûre. La détermination de la convenance de ce matériel pour n'importe quelle utilisation ou la façon de l'utilisation envisagée relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur doit répondre à toutes les normes applicables de sûreté et de santé.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité